



TPE, PME : Comment bien rénover pour consommer moins d'énergie ?

Choisir les bons travaux de rénovation pour faire face à la crise énergétique quand on est une TPE ou une PME.

— Budget énergie

Impact budgétaire de la crise énergétique pour les artisans, commerçants et entreprises de service



3/4 des TPE/PME anticipent une augmentation des prix de l'électricité en 2023.

Baromètre PME - Bpifrance - février 2023
> https://lelab.bpifrance.fr/get_pdf/3447/barometre_PME_bpifrance_rexecode_2023t1.pdf

À court terme, pour limiter l'impact de cette hausse sur les comptes de votre entreprise, **plusieurs solutions d'urgence sont envisageables** : adopter des écogestes, renégocier votre contrat de fourniture d'énergie quand c'est possible ou encore changer de fournisseur d'énergie.

À plus long terme, **la rénovation énergétique reste l'une des options les plus efficaces**, non seulement pour économiser sur vos factures d'énergie, mais aussi pour valoriser votre actif immobilier. Cela dit, le lancement de travaux de rénovation énergétique est engageant et peut effrayer de par le coût et la logistique nécessaires (maîtrise d'ouvrage, dossiers d'aides et primes associées au projet). De plus, devant la multitude de chantiers possibles, il n'est **pas toujours facile de faire un arbitrage**.

Avec ce livre blanc, nous portons l'ambition d'aider les pros, TPE et PME, à **faire les choix les plus pertinents en matière de transition énergétique**. Que vous cherchiez les moyens de pérenniser votre activité ou que vous amorciez la création ou la reprise d'une activité dans un local à rénover, cet ouvrage vous est adressé !

— Écogestes

Pour limiter la consommation d'énergie de votre TPE/PME



> Dans votre petit commerce

- **Installez et programmez** des robinets thermostatiques sur vos radiateurs.
- **Pensez à l'entretien de vos appareils** : purgez une fois par an vos radiateurs à eau chaude, programmez la maintenance annuelle de votre chaudière.
- Installez **un rideau d'air chaud** pour conserver la chaleur à l'intérieur de votre commerce.



> Dans votre restaurant

- **Limitez la préchauffe** de votre four à 30 minutes.
- **Éloignez vos fours** de vos équipements de réfrigération.
- **Évitez de prélever** votre vaisselle à la main avant de la mettre dans le lave-vaisselle.



> Dans les lieux de sport, de culture et de loisirs de votre commune

- **Compartmentez les zones** ayant des températures différentes.
- **Faites détartrer vos chauffe-eaux** par un professionnel : vous réaliserez jusqu'à 30 % d'économie d'énergie pour 3 mm de tartre enlevés sur la résistance ! **(Source : CMA)*
- **Réduisez la température de l'eau** d'au moins 1 °C dans les piscines du territoire.

— Diagnostic énergétique

Une base solide avant de lancer vos travaux

Franchir le pas et prendre la décision de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans son commerce ou dans son atelier est une étape importante. Rapidement, des questions structurantes vont se poser : que rénover et comment ?

Pour y répondre, il existe des outils pertinents : les audits énergétiques réglementaires ou les bilans énergétiques.

Pour une mission de réalisation d'un bilan énergétique, n'hésitez pas à vous renseigner pour faire appel à un tiers de confiance spécialisé, qui saura vous conseiller sur les travaux appropriés et adaptés à votre projet (budget, planning).

> Pourquoi un état des lieux énergétique ?

Par analogie, le diagnostic énergétique est aux travaux énergétiques ce qu'est le business plan à la création ou à la reprise d'une affaire.

Avant d'investir, faire un diagnostic énergétique, c'est vous permettre de :

- Vous rendre compte de vos consommations énergétiques et de leurs structures ;
- Identifier les postes de dépenses les plus importants ;
- Repérer les gisements d'économies les plus rentables (bâtiments, processus, équipement, mobilité...)

Il s'agit donc d'une étape nécessaire pour avoir une vue d'ensemble et faire les choix les plus appropriés pour votre activité actuelle ou future.



L'audit énergétique étape par étape

1

Vous sélectionnez un prestataire spécialisé, à savoir un auditeur énergétique. Il exerce dans des bureaux d'études ou au sein de cabinets d'architectes.

2

Vous délimitez le périmètre du diagnostic avec l'auditeur : votre atelier, votre site de production, vos process....

3

L'auditeur procède à son état des lieux : il délivre une image précise de votre situation énergétique. Il propose des pistes d'amélioration, en indiquant les gains économiques associés et le temps de retour sur investissement.

4

Avec son aide, vous déterminez un plan d'action hiérarchisé et un calendrier d'investissement.

> Vers qui vous tourner pour un diagnostic énergétique ?

Si la démarche vous intéresse, rapprochez-vous de votre fédération professionnelle, de votre conseiller CMA ou CCI ou encore de l'Ademe (Agence de la transition écologique).

Ces derniers disposent de contacts utiles pour vous diriger vers un auditeur énergétique opérant dans votre secteur. Ils vous renseignent également en détail sur les procédures à suivre, sur les obligations légales à remplir par les auditeurs et sur ce que vous êtes en droit d'attendre d'eux.

> Isoler : une solution performante et un investissement d'avenir

L'isolation reste le point faible énergétique des logements et des bâtiments tertiaires en France. En 2023, le secteur du bâtiment dégage, en effet, à lui seul 27 % des émissions de CO2 du pays⁽¹⁾.

(1) Source : > <https://www.ecologie.gouv.fr/renovation-energetique/article-datant-du-jeudi-2-fevrier-2023>

Bonne nouvelle : presque tous les bâtiments peuvent être transformés pour limiter les déperditions de chaleur l'hiver et pour mieux conserver la fraîcheur l'été. Bureaux, espaces de vente, ateliers, espaces de stockage, bâtiments agricoles, chambres froides, tous peuvent faire l'objet de travaux d'isolation.

Plus encore, les chantiers d'isolation de la toiture, des murs, des planchers bas, des ouvertures (fenêtres, portes), des réseaux de tuyauterie, etc., sont vivement encouragés par l'Ademe et les organismes d'audit énergétique. Il s'agit de la solution la plus performante pour réduire durablement vos besoins et votre facture énergétique.

Toutefois, si l'isolation est LE chantier à privilégier, il est aussi celui qui représente bien souvent l'investissement le plus lourd. Un frein qui demeure majeur pour les propriétaires et les exploitants des bâtiments tertiaires, même s'il est possible de toucher des aides à la rénovation pour en alléger la charge financière.

Les chiffres-clés

30 %⁽²⁾

des déperditions de chaleur d'un bâtiment sont dues à une toiture mal isolée.

10 %⁽²⁾

de la chaleur d'un bâtiment s'échappe par les planchers bas.

Les réseaux de tuyauterie sont responsables de

15 %⁽²⁾

des déperditions de chaleur.

(2) Source : Chiffres Ademe (guide Isoler sa maison - édition 2023 > <https://librairie.ademe.fr/cadic/6488/guide-pratique-isoler-sa-maison.pdf>



— **Quid des aides à la rénovation pour les petites et moyennes entreprises ?**

Pour accompagner les entreprises dans la transition énergétique, de nombreuses aides existent et se présentent sous plusieurs formes :

- > des participations financières directes
- > des crédits d'impôt
- > des dispositifs d'amortissement
- > des prêts à taux préférentiels

Sachez en outre que la plupart des bureaux d'études sont un bon support pour établir les dossiers et définir les montants et éligibilités aux différents dispositifs.

1. Les primes énergies Primagaz

| | |
|--|---|
|  Le dispositif ? | Le programme CEE (certificats d'économies d'énergie). |
|  Pour qui ? | Tous les secteurs professionnels (entreprises, industriels, collectivités, agricoles...). |
|  Quoi ? | Système d'aide à la rénovation énergétique encadré par l'État, porté par la plupart des acteurs de l'énergie dont Primagaz. |
|  Les objectifs ? | <ul style="list-style-type: none">> Soutenir financièrement la transition énergétique des entreprises.> Aider les entreprises à réduire leur consommation. |
|  Combien ? | <p>Le montant est calculé en fonction du niveau d'économies d'énergie réalisées et variable selon les fournisseurs.</p> <p>En plus de la prime CEE, Primagaz offre un avantage client, jusqu'à doubler la prime CEE dans certains cas.</p> |
|  Les travaux éligibles ? | <p>40 opérations de rénovation sont concernées pour les professionnels (hors résidentiel) :</p> <ul style="list-style-type: none">> Les travaux d'enveloppe (isolation, ouvertures)> Le chauffage et la régulation> La ventilation. |

BON À SAVOIR



La procédure Primagaz de demande d'aide CEE :

- > Remplissez le formulaire de contact ou appelez le numéro dédié pour échanger avec des experts spécialisés en aides à la rénovation
- > Le conseiller vous expliquera les démarches et pourra également réaliser des estimations de primes en fonction des travaux que vous prévoyez
- > Si vous êtes d'accord, le conseiller vous indiquera la démarche à suivre et vous accompagnera dans tout le parcours : de l'instruction du dossier jusqu'à l'obtention de la prime après la réalisation des travaux. Cet accompagnement est gratuit.
- > La prime sera versée dans les trois semaines suivant la fin des travaux

Rendez-vous sur <https://primes-energie.primagaz.fr/pro> et laissez-vous guider !



2. Les aides de l'Ademe

| | |
|--|---|
|  Le dispositif ? | <p>Des aides financières via le fonds Décarbonation de l'industrie, via le fonds Chaleur, ou via les subventions de l'Agence de services et de paiements (ASP) de l'État, sur appel à projets.</p> |
|  Les objectifs ? | <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'utilisation de l'énergie > Réduire l'impact atmosphérique > Revoir la gestion des déchets > Engager une stratégie environnementale des produits (économie circulaire). |

3. Le plan France Relance

Sous réserve d'éligibilité, le plan France Relance accorde des aides aux entreprises validées par l'Ademe.

| | |
|--|---|
|  Les dispositifs ? | <p>Tremplin pour la transition écologique des PME.</p> |
|  Les objectifs ? | <p>Aider les entreprises disposant de projets corrélant relance économique et transition énergétique et écologique.</p> |
|  Combien ? | <p>Une aide forfaitaire comprise entre 5 000 et 200 000 €.</p> |
|  À qui s'adresser | <p>Guichet de subvention pour l'efficacité énergétique des entreprises.</p> |
|  Dans quel ordre : les autres opérateurs du plan France Relance à solliciter ? | <p>Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Chambre de commerce et d'industrie (CCI)</p> |
|  Pourquoi ? | <p>Réaliser un diagnostic individuel gratuit sur la maturité écologique des entreprises.</p> |



4. Les mécanismes fiscaux d'aides à la transition énergétique

| | |
|--|--|
|  Le dispositif ? | Le crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des entreprises ⁽⁴⁾ . |
|  Pour qui ? | Les entreprises réalisant des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment à usage tertiaire. |
|  Quoi ? | Un crédit d'impôt pour les dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024. |
|  Les objectifs ? | Réduire le montant de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu (pour les entreprises dépassant les seuils de la micro-entreprise). |
|  Combien ? | 30 % du montant des dépenses engagées par l'entreprise dans la limite de 25 000 €. |
|  Le matériel éligibles ? | <ul style="list-style-type: none"> > L'isolation > Le chauffage > La production d'eau chaude > La ventilation. |
|  Les autres conditions d'éligibilité | Appliqué aux dépenses de rénovation sur des bâtiments dont la construction a été achevée il y a au moins 2 ans lorsque les travaux ont débuté. |

(4) Source : > <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585> (22 février 2023)



5. Les prêts pour financer la transition écologique de votre entreprise

| | | | |
|---|--|--|--|
|  Le dispositif ? | Prêt action climat de Bpifrance ⁽⁵⁾ . | Le prêt Éco-Énergie (PEE) de Bpifrance. | Le Prêt Vert Ademe ⁽⁶⁾ . |
|  Pour qui ? | TPE et PME de moins de 50 salariés. | Micro-entreprises, TPE et PME de plus de 3 ans et financièrement saines. | PME. |
|  Quoi ? | Prêt sans garantie de 3, à 5 ou 7 ans. | Un prêt participatif à taux préférentiel d'une durée de 3 à 7 ans. | Prêt sans sûreté de 2 à 10 ans. |
|  Les objectifs ? | Accompagner les projets de transition écologique et énergétique. | Financer un programme d'investissement visant à améliorer leur efficacité énergétique. | Encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique. |
|  Combien ? | De 10 000 à 75 000 € | 10 000 à 500 000 €. | De 10 000 à 1 000 000 €. |
|  Le matériel éligible ? | Projet de transition écologique et énergétique. | Équipements visant à atteindre la sobriété énergétique au niveau de : <ul style="list-style-type: none"> > L'éclairage > Le froid > Le chauffage et la climatisation > La motorisation électrique. | <ul style="list-style-type: none"> > Optimisation des procédés > Projet de mobilité « zéro carbone » > Projet d'innovation de produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire. |
|  Les conditions financières ? | - | Taux fixe bonifié selon le barème en vigueur. | - |

(5) Source : > <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-t-action-climat>

(6) Source : > <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-t-vert-ademe>

6. Les autres aides à la rénovation énergétique

Au-delà des divers dispositifs présentés plus haut, les agences de l'eau fournissent des aides pour la dépollution des eaux, le traitement des eaux usées et l'élimination des déchets⁽⁷⁾. Des dispositifs d'amortissements exceptionnels existent également pour l'acquisition de matériels destinés à économiser de l'énergie ainsi que pour l'investissement dans des équipements de production d'énergies renouvelables.

(7) Source : articles 39 AA et suivants du code général des impôts

— Changer d'énergie : une solution efficace à laquelle on ne pense pas toujours

Vous cherchez une solution autre que l'isolation ? Avez-vous pensé à changer d'énergie ? Cette solution pratique peut être efficace pour baisser vos factures énergétiques.

Les professionnels en quête d'une énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude ou pour leurs process de fabrication et qui utilisent aujourd'hui le fioul, peuvent envisager cette option. En effet, le fioul présente un pouvoir calorifique inférieur de 10 kWh⁽⁸⁾ et un prix TTC par kWh de 0,1702 €⁽⁹⁾. À titre de comparaison, le pouvoir calorifique inférieur du gaz propane s'élève à de 12,8 kWh⁽⁸⁾, et son prix en € TTC par kWh est inférieur à celui du fioul : 0,1593 €⁽⁹⁾ (tarifs moyens France, mai 2023).

(8) Source : Ademe > <https://bilans-ges.ademe.fr>

(9) Source : Ministère de la Transition Écologique depuis > <https://www.hellowatt.fr/electricite-et-gaz/comparatif-cout-kwh-energie>



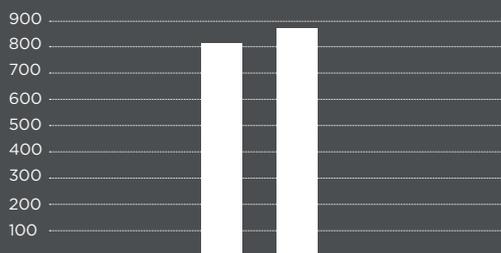
LE CAS PRATIQUE : passer d'une chaudière fioul à une chaudière THPE au gaz propane



Un système de chauffage alimenté au fioul peut s'adapter à un passage au propane. Vous devrez bien sûr changer la chaudière, déposer votre ancienne cuve à fioul et placer une citerne de propane. En revanche, vous pourrez capitaliser sur le circuit hydraulique et les émetteurs de chaleur, à savoir :

- > Les radiateurs
- > Le plancher chauffant
- > La boucle à eau chaude
- > Le chauffage par radiants
- > Les tubes rayonnants
- > Les générateurs d'air chaud.

Quelles émissions de CO₂ pour quelles énergies ?



- > Le propane rejette **803 kg** équivalents carbone par tonne
- > Le fioul domestique rejette **859 kg** équivalents carbone par tonne

(10) Source : > <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0059/Temis-0059657/16878.pdf>



— Moderniser son équipement : des économies d'énergie à la clé

Autre source d'économies d'énergie : la modernisation de votre équipement ! Avec l'installation de systèmes de régulation sur vos équipements déjà en place par exemple, vous améliorez nettement votre performance.

Les systèmes de régulation : de quoi parle-t-on ?

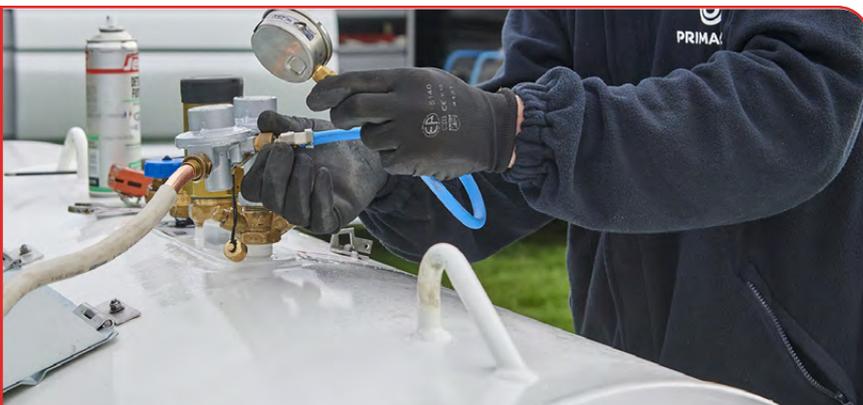
- > Thermostats à programmateur horaire
- > Régulateurs de débits de renouvellement d'air
- > Robinets thermostatiques sur vos radiateurs
- > Mitigeurs thermostatiques
- > Équipements de robinetterie permettant de limiter le débit (mousseur, aérateur...)
- > Économiseurs d'eau
- > Économiseurs sur vos plaques de cuisson
- > Variateurs électroniques de vitesse sur les moteurs de vos appareils de réfrigération ; protections nocturnes sur les vitrines réfrigérées.

Si votre matériel est vétuste, renseignez-vous pour le remplacer par des équipements plus perfectionnés. Il peut s'agir, par exemple, du **remplacement d'une chaudière vieillissante par une chaudière à condensation THPE** ou une pompe à chaleur hybride, un poêle à bois, à bûches ou encore à granulés. Le matériel de production d'eau chaude énergivore peut également être troqué contre **un ballon tampon raccordé à une chaudière THPE**.

Lorsque vous changez de matériel, regardez les étiquettes énergétiques. Les équipements notés A ou A+++ selon les réglementations offrent **les meilleures performances énergétiques**.



LE CAS PRATIQUE :
changer votre chaudière
gaz de plus de 20 ans par
une chaudière gaz
propane à condensation



Selon l'Ademe, une chaudière à condensation permet de réaliser jusqu'à 20 % d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans⁽¹¹⁾ !

Vous réduisez ainsi votre consommation d'énergie à l'usage ainsi que le budget dédié à l'entretien et surtout au dépannage de votre équipement ancien. De plus l'investissement initial pour une chaudière à condensation gaz est inférieur à des travaux de plus grande envergure (tels que l'isolation des murs par exemple).

(11) Source : Ademe > <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/performance-energetique-energies-renouvelables/lenergie-bureaux/dossier/chauffage/saviez>



Si vous avez besoin de conseils et d'accompagnement, tournez-vous vers votre fournisseur d'énergie, tel que Primagaz.

Ce dernier dispose d'un réseau de professionnels du gaz à même de vous conseiller sur le changement d'une chaudière.

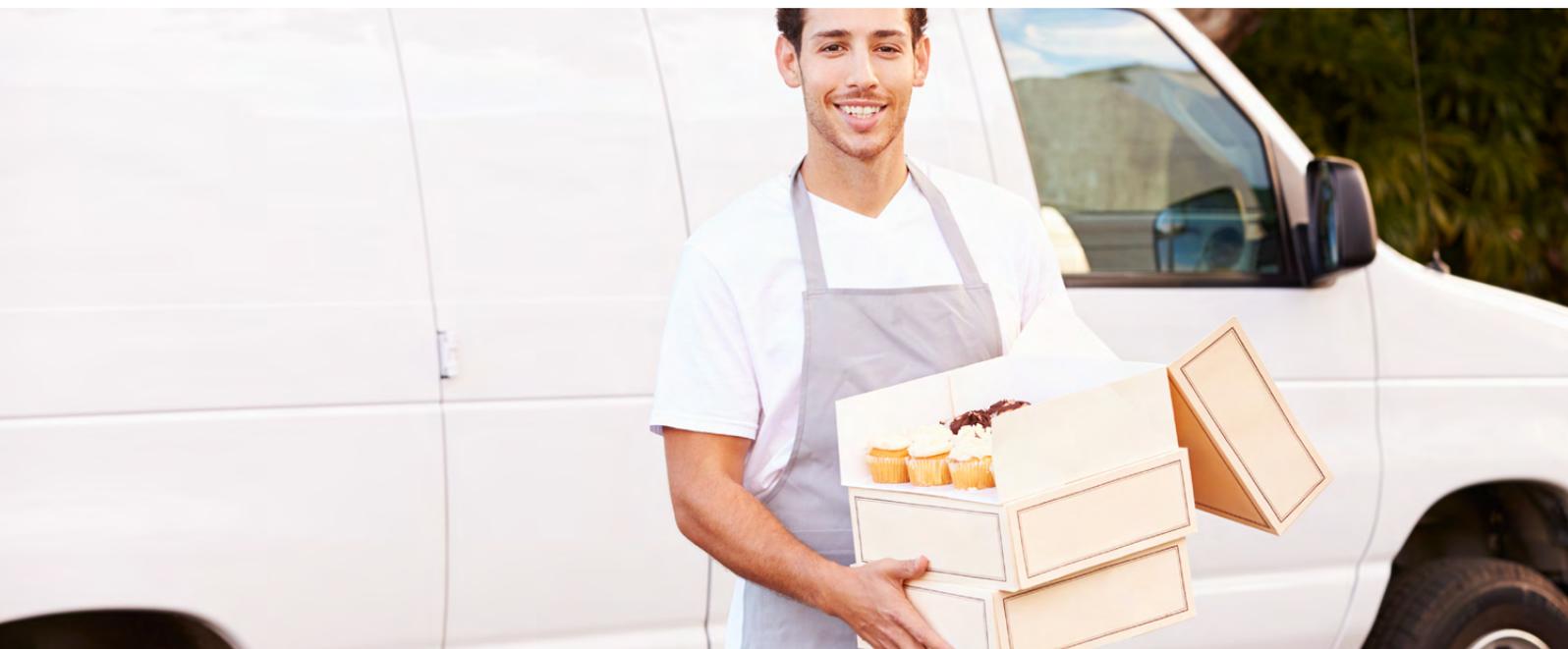
Votre installateur chauffagiste habituel peut également être force de proposition pour un choix de dimensionnement et d'équipement correspondant aux besoins de votre entreprise.

Rappelez-vous également que vous pouvez bénéficier d'aides pour financer une partie de ce projet :

- > Les Primes Energie de Primagaz
- > Les aides de l'Ademe
- > Les aides du plan France Relance
- > Les aides de BPI France

L'astuce en plus !

Le programme Baisse les watts accompagne les TPE/PME dans la maîtrise de leur consommation d'énergie. Cette plateforme propose à cette fin des fiches filières recensant **les leviers à mettre en œuvre pour réduire sa consommation énergétique** sur les principaux postes de dépenses selon les secteurs de dépenses selon les secteurs d'activité (14 filières métiers).



— Faire des économies d'énergie en mobilité

Si vous exercez une activité itinérante, vous assurez des livraisons ou des visites à domicile, des changements relatifs à votre mobilité peuvent également vous aider à consommer moins d'énergie.

Écoconduite ou installation d'un système GPL sur vos véhicules légers (véhicules de fonction, voitures et utilitaires) font ainsi partie des pistes sur lesquelles vous pouvez vous appuyer pour maîtriser vos dépenses. Sachez ainsi que pour un investissement moyen par véhicule de 3 000 €⁽¹²⁾, vous bénéficiez d'un carburant 40 à 50 % moins cher que le litre d'essence⁽¹³⁾ : un kit GPL est en moyenne rentabilisé en moins d'un an de conduite. À noter que 1 500 stations GPL sont accessibles partout en France⁽¹⁴⁾.

(12) Source : > <https://mondial.paris/actualite/actualites/installation-gpl-combien-ca-coute-8743.html#item=1>

(13) Source : > <https://www.prix-carburants.gouv.fr/>

(14) Source : Ademe > https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/conso-responsable/comment-choisir-voiture-deux-roues-moins-polluant#summaryAnchor_2



LE CAS PRATIQUE : adapter votre voiture essence avec un système GPL



1. Rendez-vous chez un professionnel du secteur automobile spécialisé pour qu'il vous conseille sur le modèle de kit adapté
2. Le garagiste ajoute un kit GPL pour le transformer en véhicule bicarburant essence-gaz : réservoir torique qui prend la place de la roue de secours
3. Le garagiste installe un commutateur de carburant (bouton permettant de passer du mode « essence » au mode « GPL »)
4. Un deuxième orifice pour le GPL est installé sous la trappe de remplissage du carburant
5. Aucune différence n'est perceptible de l'extérieur.

Une condition cependant : votre voiture doit être en bon état. Sachez par ailleurs que les véhicules diesel n'entrent pas dans le périmètre des voitures éligibles à l'installation d'un kit.

Conclusion

Comme vous avez pu le lire, **il est possible d'entrer dans un processus de transition énergétique par des travaux ambitieux aussi bien que par des gestes plus abordables**, financièrement et matériellement.

Au-delà de l'isolation, qui reste le chantier prioritaire de toute démarche énergétique, envisagez également de changer d'énergie, de remplacer vos équipements vieillissants ou encore d'équiper votre véhicule au GPL.

Toutes ces actions cumulées peuvent permettre de réduire vos consommations et sur le long terme les coûts liés à l'énergie.

Pensez également à **la formation et à la sensibilisation de votre personnel aux gestes de sobriété élémentaires** : fermer la porte d'entrée des espaces commerciaux, laisser les fenêtres fermées quand il y a du chauffage ou la climatisation, éteindre les lumières ou les ordinateurs en partant, régler le mode veille des ordinateurs au moment des réunions, adopter les principes d'écoconduite, etc.

Enfin, ne négligez pas **l'entretien de votre matériel**. Quand la performance est optimisée, c'est moins d'énergie dépensée !